

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un, le quatorze du mois de décembre à vingt heures et trente minutes,  
Se sont réunis les membres du Conseil Municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric DELESTRE, Maire.

**Présents** : M. Frédéric DELESTRE, M. Francisco GONCALVES, M. Vincent KINDMANN, Mme Roselyne RENAUDIN Sébastien EVAÏN, M. Yannick LEFEBVRE, M. Emmanuel LEFEBVRE, M. Alain GALET, Mme Céline THIBAUT, M. Michel BLAU formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés**: MME Dominique RONCE, M. Christian QUOUILLAULT, M. Driss ESSADIKI, MME Stéphanie LUCAS.

**Absente** : MME Véronique LE PEROUX

**Pouvoirs excusés** : M. Christian QUOUILLAULT donne pouvoir à M. Emmanuel LEFEBVRE  
MME Dominique RONCE donne pouvoir à M. Frédéric DELESTRE  
M. Driss ESSADIKI donne pouvoir à M. Frédéric DELESTRE

**Secrétaire de séance** : Mme Céline THIBAUT

### **Ordre du jour** :

- Tarifs 2022 : Eau- concession cimetière- salle des fêtes.
- Bulletin municipal
- Convention fourrière animales
- Vœux communaux

### **OBJET : TARIF DE L'EAU 2022**

Le Conseil municipal,

Fixe comme suit le tarif de l'eau pour l'année 2022 (identique à l'année précédente) :

- Location de compteur : 10.00 €
- Vente de l'eau : 1.50 € m<sup>3</sup>
- Taxes et redevances en plus

Fixe le montant des remplacements de compteur d'eau à 350 €.

### **OBJET : TARIF CONCESSION CIMETIERE**

Le Conseil municipal fixe ainsi qu'il suit le tarif des emplacements dans le cimetière Communal à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022

- Concession trentenaire : 200 €
- Concession cinquantenaire : 320 €

#### Case colombarium

- Concession trentenaire : 400 €
- Concession cinquantenaire : 800 €
- Plaque nominale : 80 €

#### Jardin du souvenir

- Dispersion des cendres : 50 €
- Plaque nominale et gravure : 130 €

#### Cavurne :

- Concession trentenaire : 90 €

- Taxe d'inhumation (cercueil, urne ou jardin du souvenir) : 100 €

## **OBJET : TARIF LOCATION SALLE DES FÊTES**

Le Conseil municipal fixe comme suit les tarifs de la location de la salle polyvalente pour l'année 2022.

<b><u>COMMUNE</u></b>	<b><u>HABITANT DE LA COMMUNE</u></b>	<b><u>HORS</u></b>
<b><u>GRANDE SALLE (compris cuisine)</u></b>	200 €	400 €
Supplément chauffage	80 €	80 €
<b><u>PETITE SALLE</u></b>	60 €	150 €
Supplément cuisine	30 €	60 €
Supplément chauffage	40 €	40 €
<b><u>FORFAIT WEEK-END</u></b>		
Grande salle	300 €	500 €
Grande salle + petite salle	400 €	700 €
Supplément chauffage	80 €	80 €
<b><u>REUNIONS</u></b>		
Grande salle		100 €
Petite salle		50 €
<b><u>VIN D'HONNEUR</u></b>		
Grande salle	70 €	70 €
Petite salle	40 €	40 €

### **ASSOCIATIONS**

Participation chauffage si manifestation à but lucratif : 30 € / manifestation

**LOCATION DE COUVERTS** 1.00 €

### **LOCATIONS POUR BESOINS EXTERIEURS**

Tables	2.00 €
Chaises	0.50 €

### **TARIF REMPLACEMENT VAISSELLES CASSEES POUR TOUS LES USAGERS (COMMUNE ET HORS COMMUNE)**

➤	Assiette plate : 3.05 €
➤	Assiette plate : 2.45 €
➤	Assiette petite : 1.85 €
➤	Plat à poisson : 12.20 €
➤	Plat à gratin oval : 12.20 €
➤	Fourchette : 1€
➤	Cuillère à soupe : 1 €
➤	Cuillère à café : 1 €
➤	Couteau : 2.30 €
➤	Corbeille à pain : 6.20 €
➤	Verre : 1 €

### **TARIF MENAGE**

Les frais de ménage seront facturés sur la base de 20 € de l'heure ou d'un forfait de 150 € pour un nettoyage complet.

### **BULLETIN MUNICIPAL**

M le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite que le bulletin municipal 2022 soit distribué courant janvier aux administrés de la commune.

Les élus (ées) se sont proposés (ées) de se réunir le 20 décembre 2021 pour la confection de ce bulletin.

## **FOURRIERE ANIMALE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une convention a été signée avec la société LUKYDOGS CAPTURE en l'année 2018 s'engageant envers la commune de Magny à exécuter le ramassage et la capture des chiens et/ou chatons et chats errants isolés et mort sur le territoire.

La tarification annuelle est de 492.00 € TTC

Monsieur le Maire propose de renouveler pour l'année 2022 de cette convention.

Le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité.

## **VŒUX COMMUNAUX**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'organisera pas de rassemblement des habitants de la commune pour les vœux 2022.

Il explique les difficultés rencontrées dû aux raisons sanitaires.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close à 22 h 45.

Fait et délibéré les jours et ans sus-dits et ont signés au présent registre les membres présents

Le Maire,

Le secrétaire,

Les conseillers municipaux,